

Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

RESOLUTION 651 (XXIII) DE LA CEA

**RESSOURCES POUR LE CENTRE AFRICAIN POUR L'APPLICATION
DE LA METEOROLOGIE AU DEVELOPPEMENT**

La conférence des Ministres,

Consciente des résolutions de la CEA demandant la création du Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (ACMAD), en particulier la résolution 621(XXII) d'Avril 1987.
NOTANT les efforts considérables déployés par le Gouvernement de la République du Niger, pays hôte du Centre, pour que celui-ci soit immédiatement opérationnel.

Ayant présente à l'esprit la résolution 621 (XXII) demandant au Conseil d'Administration en collaboration avec les secrétariats de la Commission Economique pour l'Afrique et de l'Organisation Météorologique Mondiale, de préparer le budget de fonctionnement du Centre, de fixer le barème des contributions des Etats Membres et de les soumettre à la quatorzième réunion de la conférence des Ministres.

Ayant examiné le rapport de la réunion inaugurale du Conseil d'Administration du Centre, tenue à Niamey du 12 au 14 avril 1988.

Notant que le budget de fonctionnement du Centre pour les cinq premières années est estimé à 20 millions de Dollars des ETATS -UNIS, dont 10 millions au titre des dépenses renouvelables.

Ayant examiné les propositions de barème des contributions des Etats Membres au budget de fonctionnement du Centre, figurant à l'annexe I de la présente résolution,

1. Exhorte les Etats Membres qui n'ont pas encore approuvé les statuts du Centre, à le faire dans les meilleurs délais ;
2. Décide que les Etats Membres contribueront pour 1 million de dollars par an, au budget de fonctionnement du Centre, soit 50% de ce budget ;
3. Adopte le barème des contributions des Etats Membres au budget du Centre, figurant en appendice à la présente résolution;
4. Exhorte les Etats Membres à verser leurs contributions dans les meilleurs délais ;
5. Prie le secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique, en collaboration avec le secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale et les chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies compétents, d'organiser dans les meilleurs délais des consultations avec les Bailleurs de Fonds en vue d'obtenir des ressources permettant au Centre de commencer ses activités ;
6. Prie en outre le Président du Conseil d'Administration de lui faire rapport à sa prochaine réunion sur l'application de la présente résolution.

Résolutions CEA/CM 651 (XXIII)

BAREMES DES CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES
de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNCEA)
au budget de fonctionnement de l'ACMAD pendant la période de 5 ans
1988-1993 (en Dollars des Etats-Unis)

Etat Membre	%	Contrib/an (en US \$)	Etat Membre	%	Contrib/an (en US \$)
1. Algérie	8.00	80.000	28. Mali	0.65	6.500
2. Angola	2.76	27.600	29. Malawi	0.65	6.500
3. Bénin	0.65	6.500	30. Mauritanie	0.65	6.500
4. Botswana	0.65	6.500	31. Maurice	0.65	6.500
5. Burkina F.	0.65	6.500	32. Maroc	2.09	20.900
6. Burundi	0.65	6.500	33. Mozambique	1.63	16.300
7. Cameroun	5.10	51.100	34. Niger	0.82	8.200
8. Cap-Vert	0.65	6.500	35. Nig ria	8.00	80.000
9. Rép. C.A.F.	0.65	6.500	36. Rwanda	0.92	9.200
10. Tchad	0.65	6.500	37. Sao Tomé.P.	0.65	6.500
11. Comores	0.65	6.500	38. Sénégal	1.34	13.400
12. Congo	1.08	10.800	39. Seychelles	0.65	6.500
13. C te d'Iv.	3.38	33.800	40. Sierra Leone	0.72	7.200
14. Djibouti	0.65	6.500	41. Somalie	1.39	13.900
15. Egypte	8.00	80.000	42. Soudan	2.35	23.500
16. Guinée EQ.	0.65	6.500	43. Swaziland	0.65	6.500
17. Ethiopie	2.11	21.100	44. Togo	0.65	6.500
18. Gabon	1.74	17.400	45. Tunisie	4.82	48.200
19. Gambie	0.65	6.500	46. Ouganda	0.65	6.500
20. Ghana	4.81	48.100	47. Tanzanie	3.71	37.100
21. Guinée	1.11	11.100	48. Zaïre	1.37	13.700
22. Guinée-Bi.	0.65	6.500	49. Zambie	1.55	15.500
23. Kenya	3.49	34.900	50. Zimbabwe	3.27	32.700
24. Lesotho	0.65	6.500	51. Namibie		
25. Liberia	0.65	6.500	52. Erythree		
26. J.A.L.bye	8.00	80.000	53. Afrique du Sud		
27. Madagascar	1.39	13.900	54. TOTAL :	100 %	1.000.000